

FONDATION D'ENTREPRISE ESPACE ECUREUIL
Fondation d'entreprise régie par la Loi 87-571 du 23/7/1987
Autorisation Préfectorale du 9 /12/2003
Siège Social : 3, place du Capitole
31000 TOULOUSE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du 27 mai 2021

EXTRAIT

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-sept mai à quatorze heures,
A Toulouse, au siège social de la Fondation sis 3, place du Capitole à Toulouse (31000).

Au vu de la situation actuelle de crise sanitaire et notamment d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et, conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-231 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, certains administrateurs assistent à la séance en audioconférence.

Le Conseil d'administration s'est réuni sur convocation de sa Présidente.

Sont présents :

- Dominique REMY, Présidente de la Fondation,
- Christine REY-BOURDIEU, Secrétaire de la Fondation,
- Olivier TANUGI DE JONGH, Trésorier de la Fondation,
- Chantal VELLAS, administratrice,
- Philippe CHIAPELLO, représentant du Comité Social et Economique.
- La DRAC représentée par Marie-Béatrice ANGELÉ,
- Le Rectorat représenté par Madame Valérie BOUBEKEUR,
- KPMG, Commissaire aux comptes représenté par Bryan BONZOM.

La Mairie de Toulouse est absente et excusée.

Assistent également à la réunion

- Sylvie CORROLER, Directrice de la Fondation,
- Jean Baptiste FAUCHE, représentant le cabinet comptable GRANT THORNTON,
- Sara VERDIE, Responsable juridique de la CEMP.

Les administrateurs présents représentant la totalité des membres en fonction, ceux-ci peuvent valablement délibérer.

.../...

2. Rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

La Présidente rappelle que le rapport de gestion de la Fondation a été communiqué à l'ensemble des administrateurs.

La parole est donnée à Jean Baptiste FAUCHE du cabinet comptable GRANT THORNTON, qui présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le montant de la subvention versée par la CEMP demeure inchangé. Il s'élève à 400 K€ au titre de l'exercice 2020.

Si l'on examine les autres charges externes, l'on constate les variations suivantes :

Les frais de fonctionnement sont en baisse en raison de la suppression d'une exposition suite au confinement.

Des économies ont été réalisées sur la maintenance et le ménage.

La publicité a diminué, ainsi que les frais de transport (missions, déplacements, etc).

Impôts et taxes : la principale taxe est la taxe sur les salaires. Elle a légèrement augmenté, proportionnellement à l'augmentation des salaires.

En parallèle, une indemnité de rupture conventionnelle d'un montant de 10 900 € a été prise en charge par la Fondation suite au départ d'une collaboratrice.

Des travaux ont par ailleurs été pris en charge par la Fondation suite à la survenance d'un dégât des eaux. Il s'agissait en effet de dépenses d'entretien incombant au preneur à bail.

Une nouveauté concernant les « contributions volontaires » : la mise à disposition gratuite des locaux par la CEMP (commodat) au profit de la Fondation a été comptabilisée dans les comptes de la Fondation. Ainsi, un montant de 106 384 € apparaît tant en produit qu'en charge pour neutralisation.

Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 400 317 € contre 400 994 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 341 181 € contre 370 810 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 59 136 € contre 30 184 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 504 € contre 852 € pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 59 640 € contre 31 036 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 59 450 € contre 31 036 € pour l'exercice précédent et le total du bilan de la Fondation s'est élevé au 31 décembre 2020 à la somme de 1 376 359 € contre 1 715 691 € pour l'exercice précédent.

3. Rapport du Commissaire aux comptes

La parole est ensuite donnée à Bryan BONZOM, représentant le cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, pour présentation de son rapport :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise Espace Écureuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 19 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

4. Rapport sur les conventions réglementées

Le Conseil d'administration, constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci a rappelé qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

5. Approbation des comptes

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes, le Conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Le Conseil d'administration approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

6. Affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 59 450 € en totalité au report à nouveau.

.../...

Copie certifiée conforme à l'original

Toulouse, le 28 mai 2021

DocuSigned by:

CD167B98C7594A7...
Dominique REMY,
Présidente

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

I FAITS MARQUANTS

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2020 a acté la nomination de Madame Dominique REMY, Présidente de la Fondation, en remplacement de Madame Nicole PRATDESSUS.

II SITUATION ET ACTIVITE 2020 DE LA FONDATION

En 2020, la Fondation a organisé les expositions suivantes (programme adapté en raison de la crise sanitaire) :

- NOUS NE SAVIONS PAS CE QUE VOS YEUX REGARDAIENT : exposition commencée le 7 février, interrompue du 14 mars au 11 mai, reprise et prolongée : du 12 au 30 mai.
- OBJETRAMA : exposition du projet pédagogique. Ne sera visible que sur le site de la Fondation, pas de réalité matérielle dans les lieux d'exposition.
- JULIE LEGRAND : exposition maintenue, mais modification des dates : du 15 juillet au 12 septembre
- PRINTEMPS DE SEPTEMBRE : la manifestation sera soit reportée à l'année prochaine, soit annulée, nous n'avons pas de perspectives à ce jour. Quoiqu'il en soit, il n'y aura pas d'expositions à la Fondation cette année.
- JE SUIS LE CHIEN - PATRICIA COMBACAL : exposition maintenue, modification des dates : 23 novembre - fin janvier 21.

III EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie de pneumonie virale du Covid 19, qui s'étend notamment à l'Europe à partir de la Chine depuis janvier 2020 mais dont on ignore encore l'ampleur et la durée, fait toujours peser un risque de retournement sévère. En particulier, les restrictions à la mobilité dans les zones touchées, l'impact manifeste sur les chaînes de valeur de l'interruption économique prolongée dans les zones impactées et la diffusion de la crise sanitaire au secteur des services (recettes touristiques, transport aérien, ventes locales...) devraient se traduire par un affaissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2021.

IV PERSPECTIVES D'AVENIR

Le programme des expositions de l'année 2021 est le suivant :

- JE SUIS LE CHIEN, Patricia Combacal
Exposition prolongée jusqu'au 6 mars 2021

- LES CADAVRES SONT EXQUIS
Avril 2021
- CHER JOURNAL, exposition du projet pédagogique
du 19 mai au 12 juin 2021
- MONA OREN,
du 25 juin au 28 août 2021
- LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE, Silvia Bächli et Maria Takmann
De fin septembre à fin octobre 2021
- CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN A VOIR, exposition performance
Novembre-décembre 2021

V RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 400 317 € contre 400 994 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 341 181 € contre 370 810 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 59 136 € contre 30 184 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 504 € contre 852 € pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 59 640 € contre 31 036 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 59 450 € contre 31 036 € pour l'exercice précédent et le total du bilan de la Fondation s'est élevé au 31 décembre 2020 à la somme de 1 376 359 € contre 1 715 691 € pour l'exercice précédent.

VI PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 59 450 € en totalité au report à nouveau.

VII INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA FONDATION

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture des deux derniers exercices sociaux, soit le 31/12/2019 et le 31/12/2020 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	22											
Montant total des factures concernées h.t.		5 907.07	6 259.33	25.31	3 085.73	15 277.74						
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		38.66%	40.97%	0.17 %	20.20%	100%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)N/A ☐ Délais légaux : (préciser)N/A						☐ Délais contractuels : (préciser)N/A ☐ Délais légaux : (préciser)N/A					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4) :

	Article D. 441 II. : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées h.t.												
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année												
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) N/A ☐ Délais légaux : (préciser) N/A						☐ Délais contractuels : (préciser) N/A ☐ Délais légaux : (préciser) N/A					

VIII CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

XIX SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Après examen de la situation des mandats des Administrateurs, nous constatons qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

X SITUATION DES MEMBRES DU BUREAU

Après examen de la situation des mandats des membres du bureau, nous constatons qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

XI SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Après examen de la situation du mandat du Commissaire aux comptes, nous constatons qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

XII PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Fait à Toulouse, le 17 mai 2021

Dominique REMY
Présidente



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation d'Entreprise Espace Ecureuil

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fondation d'Entreprise Espace Ecureuil
3, place du Capitole - 31000 Toulouse
Ce rapport contient 19 pages
Référence : PS - 212.018 RCA



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation d'Entreprise Espace Ecureuil

Siège social : 3, place du Capitole - 31000 Toulouse
Fonds propres : €. 136.675

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise Espace Écureuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2018-06 qui constitue un changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Fondation a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2018-06 applicables aux comptes annuels afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Comme exposé ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau de la Fondation d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 mai 2021

KPMG Audit FS I



Pierre Subreville
Associé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 958	9 958		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	189 232	83 621	105 611	102 326
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	199 190	93 579	105 611	102 326
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	800 080		800 080	1 600 381
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	461 663		461 663	11 035
Charges constatées d'avance	9 006		9 006	1 948
ACTIF CIRCULANT	1 270 748		1 270 748	1 613 364
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 469 938	93 579	1 376 359	1 715 691

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 343	6 343
Report à nouveau	70 882	39 845
RESULTAT DE L'EXERCICE	59 450	31 036
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	136 675	77 225
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 216	11 863
Dettes fiscales et sociales	20 214	26 361
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	254	243
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 200 000	1 600 000
DETTES	1 239 684	1 638 466
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 376 359	1 715 691

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	400 000	100,00	400 000	100,00		
Reprises et Transferts de charge	181	0,05	988	0,25	-807	-81,65
Cotisations						
Autres produits	136	0,03	6		130	NS
Produits d'exploitation	400 317	100,08	400 994	100,25	-677	-0,17
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	129 632	32,41	185 565	46,39	-55 932	-30,14
Impôts et taxes	12 190	3,05	11 020	2,76	1 170	10,61
Salaires et Traitements	126 043	31,51	113 892	28,47	12 151	10,67
Charges sociales	39 296	9,82	37 901	9,48	1 395	3,68
Amortissements et provisions	6 335	1,58	6 751	1,69	-416	-6,16
Autres charges	27 685	6,92	15 682	3,92	12 003	76,54
Charges d'exploitation	341 181	85,30	370 810	92,70	-29 629	-7,99
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 136	14,78	30 184	7,55	28 953	95,92
Opérations faites en commun						
Produits financiers	504	0,13	852	0,21	-348	-40,86
Charges financières						
Résultat financier	504	0,13	852	0,21	-348	-40,86
RESULTAT COURANT	59 640	14,91	31 036	7,76	28 604	92,16
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	191	0,05			191	
Résultat exceptionnel	-191	-0,05			-191	
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	59 450	14,86	31 036	7,76	28 414	91,55
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature	106 384				106 384	
Dons en nature						
Total des produits	106 384				106 384	
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	106 384				106 384	
Personnel bénévole						
Total des charges	106 384				106 384	

Désignation de l'association : FONDATION ESPACE ECUREUIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 376 359 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 59 450 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Première application du règlement ANC n°2018-06 :

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 958			9 958
Immobilisations incorporelles	9 958			9 958
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	63 743	8 120		71 863
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	115 870	1 499		117 369
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	179 613	9 619		189 232
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	189 571	9 619		199 190

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 619		9 619
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 619		9 619
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- TRVX PLATRERIE PEINTURE PLAFOND : 7 468 euros
- MAC BOOK AIR SIDERAL : 1 499 euros
- TRVX ELEC ECLAIRAGE PLAFOND : 652 euros

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 958			9 958
Immobilisations incorporelles	9 958			9 958
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 489	5 644		48 133
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 798	691		35 489
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	77 287	6 335		83 621
ACTIF IMMOBILISE	87 244	6 335		93 579

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 809 086 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	800 080	80	800 000
Charges constatées d'avance	9 006	9 006	
Total	809 086	9 086	800 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ENGAGEMENT SUBVENTION CEMP	800 000
Total	800 000

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	6 343	31 036		31 036	6 343
Report à Nouveau	39 845		31 036		70 882
Excédent ou déficit de l'exercice	31 036	-31 036	59 450		59 450
Situation nette	77 225		90 486	31 036	136 675
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	77 225		90 486	31 036	136 675

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 239 684 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 216	19 216		
Dettes fiscales et sociales	20 214	20 214		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	254	254		
Produits constatés d'avance	1 200 000	1 200 000		
Total	1 239 684	1 239 684		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	3 858
PROVIS° CONGES PAYES	6 215
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	2 672
Taxe sur les salaires	3 688
PROV° FORMATION CONTINUE	2 334
Total	18 768

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	9 006		
Total	9 006		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONTATES D AVANCES	1 200 000		
Total	1 200 000		

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		3	3	3

Engagements financiers**Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Caisse d'épargne</i>	400 000
Autres engagements reçus	400 000
Legs nets à réaliser	
Total	400 000

Le programme pluriannuel a été reconduit pour un montant de 2 000 000 euros sur cinq ans à compter de 2019.

Le dernier versement de 400 000 euros a eu lieu le 17 décembre 2020.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	106 384	
Dons en nature		
Total	106 384	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	106 384	
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	106 384	



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation d'Entreprise Espace Ecureuil

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Fondation d'Entreprise Espace Ecureuil
3, place du Capitole - 31000 Toulouse
Ce rapport contient 2 pages
Référence : PS - 212.019 RS



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation d'Entreprise Espace Ecureuil

Siège social : 3, place du Capitole - 31000 Toulouse
Fonds propres : €. 136.675

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 18 mai 2021

Pierre Subreville
Associé